

---

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

L'avenir des Provinces suscite actuellement beaucoup de débats au sein de différentes instances. Faut-il encore le rappeler, la présente note de politique générale 2021 s'inscrit dans la **réforme de l'institution provinciale** imposée par la décision du Gouvernement wallon du 9 juillet 2020.

Cette décision met en œuvre la déclaration de politique régionale, à savoir la reprise (par les Provinces) fixée à 60% de la part nette à charge des communes du **coût des zones de secours**, avec un transfert de 20% du montant en 2020, de 30% en 2021, de 40% en 2022, de 50% en 2023, et de 60% en 2024.

En juillet dernier, **l'Union des Villes et Communes de Wallonie** s'était insurgée à propos du financement provincial des zones de secours et au revirement qu'elle juge « *inacceptable* » de la Région wallonne. Je cite : « *La Région revient sur les engagements pris dans le cadre de sa déclaration de politique générale: les provinces ne reprendraient pas 100% du financement communal aux zones de secours à l'horizon 2024 mais seulement 60%. Alors que les communes comptaient sur cette bouffée d'oxygène bien nécessaire. L'évolution des missions des provinces est, pour l'UVCW, la condition sine qua non qui va permettre à celles-ci une reprise progressive et complète de la charge financière des zones de secours d'ici à 2024.* ».

Dans la note que l'APW a adressée au Gouvernement wallon en septembre dernier, elle attire l'attention de la Région sur sa responsabilité dans le cadre du licenciement du personnel. Je cite : « C'est, en effet, de cela dont il est question face aux montants réclamés aux Provinces pour alléger le coût des dotations communales. Il s'agira de sacrifier des politiques et nous savons que cela impactera inévitablement le personnel. Au vu de ces éléments, l'Association des Provinces wallonnes ne peut que conclure que l'hypothèse de financement à 60% est intenable dans des conditions respectueuses de l'emploi et qu'il est illusoire d'envisager que les Communes recevront les montants tels que prévus par la Région. Les Provinces ont constaté que, au-delà d'un financement de 30%, il était impossible pour l'Institution de poursuivre ses missions au service du citoyen sans une aide significative du niveau régional. Cela aura un impact sans précédent sur le personnel provincial et la Région devra, dans ce cas, assumer son unique et lourde responsabilité dans les licenciements massifs qui suivront dans les prochains mois. »

Bonjour l'ambiance !

On parle aussi beaucoup des Provinces au sein du Parlement wallon.

Monsieur Bastin disait, lors de la commission du Parlement wallon du 15 septembre 2020, je cite : « *On met le feu aux provinces, on les asphyxie, on les force brutalement à diminuer leur personnel pour venir ensuite se lamenter sur le sort des pauvres fonctionnaires.* ».

« *Vous n'avez pas écarté l'hypothèse d'un montant supérieur au Fonds des provinces. Si vous aviez voulu être totalement rassurant sur ce paramètre, vous auriez dû dire : quoi qu'il en soit, la Région augmentera le Fonds des provinces pour qu'il en soit ainsi.* ».

Lors de la commission du Parlement wallon du 29 septembre 2020, c'était Monsieur Delporte qui prenait la parole en disant ceci : « *Nous avons toujours voulu faire une profonde réforme des provinces sans supprimer les services, que du contraire. Il y a des compétences parmi le personnel et des services qu'ils rendent aux communes qui sont indispensables et qu'il faut maintenir.* »

Monsieur Dispa poursuivait, je cite : « *L'APW met en cause rien de moins que la légalité de la réforme. Elle se base sur l'article 6 de la loi spéciale pour affirmer que la Région ne peut pas forcer les provinces à financer des compétences qui sont en fait des compétences fédérales.* ».

Bref, la réforme est en route mais tout n'est pas arrêté !

Si on reprend, en 2020, les 44 communes de notre province participaient à hauteur de 18 millions dans le budget de la zone de secours. Sur cette base, les montants à verser par la Province de Luxembourg sont de : 5,4 millions en 2021, 7,2 millions en 2022, 9 millions en 2023 et 10,8 millions en 2024.

Rappelons que le budget annuel de notre Province se situe aux environs de **110 millions d'euros** dont 58% est consacré aux **frais liés au personnel**.

Il est à noter que le budget des zones de secours évolue en fonction des besoins du terrain et des normes d'intervention imposées par le Fédéral.

Tout indique, sur base des projections reçues, qu'elles seront de plus en plus coûteuses - j'ai même entendu dire qu'il se disait au sein de la zone de secours, que la Région wallonne autoriserait une augmentation de 40% du budget de la zone - d'où l'intérêt pour nous de s'atteler à définir une vision à long terme.

Evidemment, **aucune aide supplémentaire n'est accordée aux Provinces** pour y faire face. Cette réforme sollicite donc du temps, de la réflexion, de la concertation et pas de la précipitation et des faits d'annonce.

Nous ne sommes pas réfractaires au changement, bien au contraire. Nous déplorons juste la manière dont cette réforme est mise en place car elle nous laisse peu de marge de manœuvre par rapport au personnel et aux services rendus à la population.

Mais prenons aussi cela comme un **nouveau défi**, comme une manière de nous réinventer, d'être encore plus efficace. S'occuper de la sécurité civile en province de Luxembourg c'est rendre un service essentiel et important à la population.

De grands défis attendent la Zone de secours Luxembourg et une vision supracommunale est indispensable pour les réaliser.

Pour en revenir au budget 2021, nous l'avons finalisé grâce à des mesures qui impliquent déjà des efforts importants :

- **Non-remplacement** des départs (pension, maladie, démission) sauf pour certains métiers qui n'existent pas au sein de la province pour lesquels on passera encore par des recrutements externes
- Évaluation budgétaire des **dépenses de personnel** sans marge
- Diminution des **dépenses de fonctionnement**
- **Arrêt de l'organisation de plusieurs manifestations** comme Mai'li Mai'lo, les rendez-vous avec l'emploi et la formation, le week-end des paysages ou encore le projet Lux Truck

Détaillons maintenant les actions prioritaires en faveur des citoyennes et citoyens de la province de Luxembourg que nous souhaitons mener en 2021. Elles sont déclinées en trois axes :

- **Grâce à la Province, je me sens bien**
- **Grâce à la Province, j'apprends**
- **Grâce à la Province, je découvre**

Je parlerai aussi des subventions provinciales aux associations et de la modernisation de l'institution, avant de conclure avec les perspectives à l'horizon 2024.

## Le premier axe est donc : Grâce à la Province, je me sens bien.

Nous retrouvons dans cette rubrique : la santé, l'agriculture, l'environnement, le social et la sécurité civile.

Aussi, en matière de **santé**, les missions essentielles des **huit centres de santé** provinciaux sont mises en lumière depuis le début de la crise covid 19 et en particulier au niveau des écoles et de l'accompagnement des cas déclarés.

Pour rappel, leurs missions sont :

- les bilans individuels de santé avec le dépistage des troubles sensoriels, des troubles de la statique, etc.
- la prophylaxie des maladies transmissibles (méningite, promotion de la vaccination, lutte contre la tuberculose)
- la récolte des données épidémiologiques en diverses matières (obésité, vaccination, allergies, pédiculose, etc.)
- la promotion de la santé dans les écoles
- la promotion de la santé grand public

**49.000 élèves** sont sous tutelle (**377 implantations scolaires**).

La Province de Luxembourg poursuivra ses actions en matière de lutte contre **les métiers en pénurie** (médecins généralistes, infirmiers, dentistes). Concrètement par rapport aux infirmiers, nous avons lancé une campagne de communication avec des vidéos, il y a quinze jours, pour mettre en valeur l'image de la profession. Nous travaillons également sur la prévention du burn-out grâce à une escape room « santé » à destination des professionnel·les (postposée à 2021, en raison du covid). Il est également important de mettre en place un organe de représentation de la profession au niveau provincial, une antenne locale qui permettra d'être le relais des infirmier·es de terrain. Aussi, nous voulons créer un lieu d'échanges au sujet de bonnes pratiques, d'informations, d'offres d'emploi, de formations multisectorielles.

Les mesures sanitaires, notamment au niveau de la réduction des contacts sociaux, ont un impact sur le **bien-être des citoyens et des professionnels**.

Get Up Wallonia ! a attribué une enveloppe de 60.000€ à chaque **centre de santé mentale** pour renforcer le soutien psychologique. Grâce à cela, la Province de Luxembourg a engagé du personnel supplémentaire (4 temps plein) dans les **quatre centres de santé mentale** (Marche-en-Famenne, Bastogne, Arlon et Virton).

Pour info, les services de santé mentale effectuent :

- des entretiens d'aide en vue d'une compréhension des difficultés momentanées,
- des examens spécialisés permettant d'établir un bilan médical, psychologique, pédagogique et social dans le cadre de demandes de l'AWIPH
- des guidances et psychothérapies, individuelles, de couple, familiales.

En 2019, près de **1.585 patients** ont consulté les **services de santé mentale**. Ces patients ont bénéficié d'environ **33.796 prestations** diverses, majoritairement des consultations directes mais aussi des contacts avec les familles ou avec l'entourage et le réseau de soins entourant le patient, chaque fois que cela est nécessaire, et ce après en avoir parlé avec lui.

Afin de soutenir l'accessibilité, le prix de la consultation est relativement bas.

Par rapport aux années précédentes, bien que le nombre de patients reste stable, en revanche, **le nombre de prestations a augmenté cette année de près de 4.000 unités**. Dans le contexte sanitaire actuel, les services de santé mentale enregistrent en général 10 à 12 nouvelles demandes hebdomadaires. Soit près de 40 à 50 nouvelles demandes chaque semaine et en général près de 8 nouvelles demandes hebdomadaires pour chaque médecin psychiatre.

En matière d'**eSanté**, la crise sanitaire a montré **l'importance du numérique dans les soins**. La mise en

œuvre et l'accompagnement de solutions innovantes continueront à se développer. Le numérique peut pallier à certaines spécificités de notre territoire (pénurie de médecins généralistes, vieillissement de la population, éloignement des centres urbains, etc.).

Nous allons par exemple installer des **cabinets médicaux dans les maisons de repos** ou encore utiliser des **lunettes connectées** à la prison de Marche. Le **stéthoscope connecté** continue d'être utilisé au home Saint Jean-Baptiste de Villers-devant-Orval.

Nous allons également développer un outil de **prise de rendez-vous en ligne** chez les généralistes et les spécialistes.

Les assises de **l'eSanté seront organisées en mars 2021 en phygital**. L'événement sera à la fois virtuel et physique. Il y aura donc des participants physiquement présents à l'endroit de l'événement et d'autres qui seront derrière leurs écrans.

À propos de **l'aide médicale urgente**, la Province développe le projet « **citoyens sauveteurs** ». Pour bien le comprendre, remontons en décembre 2018, quand, sous l'impulsion de la Province de Luxembourg, une étude sur le fonctionnement, le positionnement et le financement de l'aide médicale urgente a été confiée à un bureau indépendant. Ce travail a été mené en collaboration et en partenariat avec tous les acteurs de l'Aide Médicale Urgente, avec pour objectif l'amélioration de l'efficacité des moyens, mis en œuvre pour assurer la mission d'aide médicale urgente sur l'ensemble du territoire provincial.

Cette étude a mis en lumière des pistes d'amélioration et les difficultés auxquelles chaque vecteur de l'aide médicale urgente est confronté.

Suite à l'étude sur l'AMU, le comité de pilotage a retenu 4 priorités (recommandations), à savoir :

- Promouvoir l'utilisation d'outils d'aide à la décision via l'utilisation de la modélisation financière
- Optimiser la localisation des points de départ et l'allocation du personnel via la simulation d'une nouvelle localisation départ PIT
- Assurer la formation continue des ambulanciers par rapport aux besoins notamment via l'e-learning
- Intégrer l'utilisation de nouvelles technologies pour accroître les capacités d'action à distance des médecins via le projet « citoyens sauveteurs »

Concernant ce dernier point, l'objectif du projet est de permettre de **réduire le temps de prise en charge des victimes** en faisant recours aux citoyens pour la maintenir en vie pendant le délai d'arrivée des secours professionnels et augmenter ses chances de survie en cas d'accident.

Il s'agit de **former et mobiliser les citoyens volontaires aux gestes qui sauvent**. De permettre aux opérateurs des centrales d'urgence 112 de faire appel aux citoyens volontaires (sauveteurs) présents à proximité d'une victime. De permettre aux citoyens volontaires (sauveteurs) d'accéder à du matériel de secours (DEA).

Chaque victime n'est pas à proximité d'un service de secours mais chaque victime a potentiellement un voisin sauveteur.

**En 2021, nous valoriserons encore le monde agricole.** Nous comptons **2.243 exploitations agricoles** sur notre territoire (chiffres de 2019). Nous pouvons être fiers d'être la **première Province bio de la Région wallonne avec 569 exploitations bio**.

La Province de Luxembourg continue d'aider les agriculteurs dans le diagnostic énergétique de leur exploitation au niveau du carburant, de l'électricité, etc. Egalement dans l'analyse et le calcul des rations du bétail, de l'autonomie fourragère.

La Province apporte également un **soutien au niveau de l'innovation** via une intervention financière pour la mise à disposition de conseillers externes chargés de valider en amont, une idée ou un projet.

En parallèle à ces actions, nous mettrons l'accent sur la **reconnaissance du métier d'agriculteur et la valorisation du monde agricole** via la promotion et la pédagogie.

Notamment via l'exposition **Agripédia Lux** qui va s'installer au printemps 2021 au Fourneau Saint-Michel. Elle sera ouverte au public familial et scolaire avec des ateliers pratiques : fabrication de pain, de beurre, tissage de la laine, moudre du grain, etc.

Ce projet s'inscrit dans un panel d'actions plus large qui comprend :

- « Agripedia on the road » (« ou so l'voye ») : la valorisation de certains visuels dans la nouvelle version de l'espace mobile provincial avec des animations
- « Agripedia Box » : une malle didactique à disposition des enseignants permettant une préparation ou une continuation de la démarche par rapport aux espaces de visites
- « Agripedia Tour » : des boucles pédestres en milieu agricole agrémentées de panneaux didactiques traitant de la thématique.

**L'accueil social à la ferme** est également en plein développement. Il s'agit d'accueillir une personne en difficulté sociale ou familiale dans une structure agricole ou rurale en vue de l'amélioration de son bien-être. A l'heure actuelle, nous avons **quatre accueils effectifs et douze accueils en attente** (attente de remplir les documents, stand-by suite au Covid).

Nous mettons en place des actions pour développer **l'emploi salarié à la ferme**. Concrètement, un groupement d'agriculteurs employeurs engage un ouvrier pour les aider dans les exploitations. Celui-ci va 1 jour chez l'un, le lendemain chez l'autre, etc.

En ce qui concerne **l'alimentation locale et durable**, nous intégrons davantage de produits locaux dans les **cantines scolaires** via l'achat de produits de saisons, équitables, labellisés, respectueux de l'environnement et des animaux. Nous limitons le gaspillage alimentaire grâce à une meilleure gestion des déchets. Les cuisines des quatre IMP, du Centre d'Hébergement de Mirwart et du service résidentiel général à Lahage sont évidemment concernées ainsi que celles d'autres écoles sur le territoire (l'athénée Royal de Marche, l'école libre de Messancy ou encore les écoles communales de Vaux-sur-Sûre). Depuis 2019, grâce à l'action provinciale, 3.400 repas ont été servis dans ce cadre.

L'outil **Terroirlux** sera amplifié pour être accessible tant au grand public, aux touristes, aux restaurateurs qu'aux producteurs. Il permettra également de renforcer le réseautage des partenaires des **circuits courts**. Grâce à cette meilleure connaissance du terrain, nous pourrions mettre en œuvre, en 2022, une plateforme de vente en ligne de produits locaux. Cet outil permettra aux citoyens de composer en ligne leur panier de produits du terroir et d'aller ensuite le retirer dans l'un des points du réseau. Les partenaires sont le collectif 5C (qui rassemble 21 coopératives citoyennes à travers toute la Wallonie dont le Réseau Solidairement et Li Terroir chez nous) pour l'élaboration de l'outil et les producteurs de Terroirlux pour les participants.

Au niveau du **climat**, quarante-quatre communes ont rejoint la **Convention des Maires**. Dans ce cadre, elles bénéficient de l'assistance de notre coordinateur territorial pour élaborer des plans d'actions avec un objectif de réduction de 40% d'émissions de CO<sup>2</sup> d'ici 2030.

L'heure est maintenant à la **concrétisation de ces plans** grâce notamment à des travaux d'**isolation** des bâtiments, la **pose de panneaux photovoltaïques**, la mise à disposition et l'implémentation de **l'outil de suivi provincial** (qui sera en 2021 modernisé et encore plus performant).

Dans cet objectif, un accompagnement plus technique encore sera apporté aux communes.

La Province intensifiera ses efforts pour tendre vers un **territoire 0 pesticide** notamment au niveau des usages en agriculture, du soutien aux communes dans leurs projets de biodiversité (privilégier les espèces indigènes, la végétalisation, etc.) et de l'exemplarité provinciale.

Nous allons acquérir du matériel zéro phyto pour les services provinciaux (désherbage thermique par exemple).

Nous bénéficierons également des services d'un **doctorant** dont l'étude devra déboucher sur trois types de résultats :

- Un outil d'analyse et de suivi de la diminution de l'usage des pesticides en province du Luxembourg
- La constitution d'un réseau d'agriculteurs, d'agricultrices et d'acteurs du monde agricole autour de cette problématique
- Le développement d'une expertise à long terme sur le lien entre usage des pesticides et qualité des



eaux et des sols, que ce soit en prairies ou en cultures

La Province de Luxembourg joue un rôle de coordination dans la création d'un **relais social** en rassemblant les CPAS, les maisons d'accueil et le secteur associatif concerné par l'**urgence sociale**.

Nous répondons ici à un véritable besoin du terrain. L'objectif premier de la création d'un relais social (structure financée par la Région wallonne) est la coordination des acteurs de l'aide aux personnes en situation de précarité aigue dans leur prise ou reprise d'autonomie.

Prochaine étape : composition de groupes de travail pour réfléchir aux points-clés de la structure: statuts, charte, etc.

Concernant la **réduction des risques et prévention des assuétudes, le Plan Fête** sortira son site internet avant la fin 2020 avec des informations pour les personnes qui font la fête, les professionnels encadrant le milieu festif et les organisateurs d'évènements festifs. Un vade-mecum avec des aspects « santé » sera également diffusé.

L'adresse du site Internet est [www.planfete.be](http://www.planfete.be).

En 2021, les formations se poursuivront à destination des éducateurs, assistants sociaux, travailleurs sociaux, PMS, PSE, médecins, etc. Les objectifs sont de renforcer les connaissances sur l'usage des drogues, les stratégies de prévention des assuétudes et de réduction des risques ou ses compétences et sa créativité face aux situations d'usages problématiques.

Nous favorisons l'**accessibilité** des **personnes à besoins spécifiques** selon quatre axes : la culture et les loisirs, la santé, l'administration et la formation.

Nous allons acquérir du matériel supplémentaire spécifique PMR et handisport qui sera disponible via le prêt de matériel.

La **dimension inclusive** sera également développée via des journées thématiques, des aires de jeux interactives numériques, etc.

Au musée archéologique d'Arlon, l'accessibilité sera renforcée grâce à des **visites guidées et des audio-guides** pour les personnes malvoyantes et aveugles, la mise à disposition de **tablettes** pour les personnes sourdes et malentendantes et un **parcours de visite spécifique** pour les personnes porteuses d'un handicap physique ou mental.

A l'institut provincial de formation, nous lancerons une **filière AVIQ** permettant la décentralisation de formations destinées au personnel des institutions subsidiées par l'AVIQ présentes sur le territoire provincial.

En sa qualité d'**actionnaire majoritaire** de **Vivalia**, la Province de Luxembourg continue d'assumer ses responsabilités, aux côtés des communes, pour assurer sur tout le territoire provincial, la pérennité d'une offre de soins hospitaliers de qualité avec une charge financière soutenable. L'objectif est, et restera, n'en déplaise à certains, la création du centre hospitalier régional centre-sud.

Nous collaborons également avec Vivalia au niveau des **violences sexuelles**.

D'après le dernier sondage d'Amnesty International Belgique (réalisé entre septembre et octobre 2019 auprès de 2300 personnes en Belgique), **un Belge sur deux** a été exposé au moins une fois dans sa vie à une forme de violence sexuelle. **20% des femmes déclare avoir déjà subi un viol.**

La Province mène actuellement **un projet pilote important** en faveur des **victimes de violences sexuelles** au sein du service de gynécologie et de la maternité de l'hôpital d'Arlon. Nous collaborons avec les services de police, les instances judiciaires, les services de médiation, les services d'aide médicale, les organisations d'assistance sociale et les hôpitaux.

Une équipe multidisciplinaire spécifique a été créée et formée, à faire des examens via un set d'agressions sexuelles et à l'accueil de la personne victime. Elle est composée de gynécologues, sages-femmes et psychologues.

Cette action est à la base du dépôt de notre candidature à l'appel à projet lancé par le fédéral pour créer un **centre de lutte contre les violences sexuelles** sur notre territoire.

En septembre dernier, nous avons envoyé notre candidature pour le financement de ce centre dont l'ouverture officielle est prévue, croisons les doigts, début 2022.

Pour terminer cet axe centré sur le bien-être, le bien-vivre, je ne pouvais oublier le domaine de la **sécurité civile**. Depuis la création de la zone de secours unique provinciale, la Province a apporté son soutien et son savoir-faire au développement d'une véritable gestion administrative et financière de la nouvelle structure. Tant en matière de ressources humaines, d'informatique, de consultance technique ou de protection au travail, des agents provinciaux ont été mis à disposition de la zone de secours et un soutien juridique et administratif a été mis en place. Ce soutien va être amplifié au fur-et-à mesure de notre implication financière de plus en plus importante dans le fonctionnement de nos services de secours et ce, dès 2021.

## **Entrons maintenant dans un deuxième axe : Grâce à la Province, j'apprends.**

Nous retrouvons dans cette rubrique : la jeunesse, l'enseignement et la formation.

Nous menons plusieurs actions en faveur des **jeunes**.

En 2021, l'accent sera mis sur la sensibilisation des jeunes à la pratique des **langues étrangères** et à la mise en œuvre de diverses formations.

Environ **1500 jeunes** seront touchés par les actions du Réseaulangues (éveil aux langues, informations et orientations, stages d'été, mise en œuvre de ressources pédagogiques en classe, promotion des séjours linguistiques, etc.).

Des collaborations entre les écoles et les entreprises du territoire seront également mises en place dans le cadre de la **filière technique**.

Un travail de valorisation des métiers est mené auprès des 5e et 6e primaires. Pour l'année scolaire 2020-2021, les collaborations devraient toucher l'ITELA Arlon, l'ICET Bastogne, l'Athénée Royal d'Athus et de Virton avec les entreprises suivantes : Burgo Ardenne, ArcAlu, Collignon et Serviplast.

Des visites d'entreprises ainsi que la réalisation et la diffusion de capsule de promotion des métiers techniques, avec focus sur les métiers en pénurie, sont également au programme.

La Province de Luxembourg continuera de sensibiliser les jeunes aux nouveaux métiers liés aux nouvelles technologies par la formation comme la **sensibilisation au code** et en utilisant des outils concrets (impression 3D, graveuses laser).

Nous poursuivons également l'encadrement et la coordination du **conseil provincial des jeunes**. De nombreuses réunions et activités ont été organisées tout au long de l'année les mercredis et samedis autour de la création de quatorze commissions et groupes de travail sur les thématiques suivantes : le harcèlement, la vie affective et sexuelle, le patrimoine-mémoire, l'agriculture, l'exclusion-racisme, l'orientation professionnelle, la prévention santé, la santé mentale, l'intergénérationnel, la culture, les sports, les langues, la plateforme Infor Jeunes et une eco-team.

J'en profite pour vous informer que le nouveau CPJ devait être installé le 4 novembre prochain, mettant ainsi fin à la huitième législature qui avait débuté ses travaux en octobre 2018. **L'installation est reportée à début 2021.**

Quelques informations également, à propos des **écoles provinciales**.

Concernant la **nouvelle école secondaire spécialisée à Bertrix**, la constitution du dossier, après un premier avis favorable de la Fédération Wallonie-Bruxelles, se poursuit.

Pour rappel, il s'agit d'une école secondaire spécialisée.

D'une part, de type 1 et de forme 3, c'est-à-dire un enseignement professionnel pour élèves avec un retard mental léger. Nous devrions accueillir une trentaine d'élèves dans le cadre d'une formation qualifiante.

D'autre part, de type 2 et de forme 2, ce qui correspond à un enseignement d'adaptation sociale et professionnelle pour élèves souffrant d'un retard mental léger, modéré ou sévère. Nous devrions accueillir une quinzaine d'élèves dans le cadre d'une formation qui ne viserait pas, quant à elle, l'obtention d'un certificat de qualification mais plutôt l'acquisition d'aptitudes de vie et de travail.

Nous envisageons une première rentrée scolaire en septembre 2024.

L'extension de **l'école provinciale de Ethe** sera d'actualité avec l'agrandissement de la salle de sport.

Nous souhaitons doter toutes les écoles provinciales de **connectivité et d'équipements numériques** (certaines sont en zone blanche) pour ainsi lutter contre la fracture numérique et développer l'e-learning.

Au niveau de la **fracture numérique**, nous travaillons, via l'EPN, sur deux publics : les seniors et les jeunes.

#### **Au niveau de l'inclusion numérique chez les seniors :**

- Nous les initions à la **banque en ligne**. Le projet a été relancé en septembre avec 40 heures (20 jours de formation) de cours proposés à trois groupes de dix seniors, sur les communes d'Attert (en cours) et de Vaux-sur-Sûre (à venir). Le projet est amené à évoluer sur base des conclusions de cette phase test.
- Il y a également des séances d'information (interactive, avec échanges questions-réponses) sur la **sécurité et les risques liés à l'utilisation d'Internet** en général (pour leurs usages et ceux de leurs petits-enfants). Elle sera également donnée à Attert et Vaux-sur-Sûre.

#### **Au niveau de l'inclusion numérique chez les adolescents :**

- Nous offrons des séances d'information et de prévention sur les **risques et avantages de l'utilisation d'Internet au quotidien**. Cette séance est particulièrement dense en contenu. Les jeunes participent en direct à des sondages depuis leur smartphone. Cette séance a été donnée des centaines de fois depuis cinq ans (avec une moyenne de 60-70 jours par an, avec plusieurs séances).
- Nous travaillons sur la **découverte des métiers du numérique** avec le Fablab mobile (en cours de mise en place).
- Et sur l'initiation au code informatique.

Encore à signaler, le prêt à durée indéterminée de 44 ordinateurs reconditionnés à des EPN communaux est une action de 2ème ligne à destination des seniors et des jeunes également.

Du côté de **la formation**, depuis 2013, des rapprochements ont progressivement été opérés entre Province et zone, confirmant la volonté de chacun d'avancer dans le projet de création au sein de la Province de Luxembourg d'un **centre globalisé de formation des services de secours et de sécurité**.

Ces négociations ont finalement débouché sur une intégration de ces deux filières au sein de l'Institut Provincial de Formation. Le transfert officiel des agréments de formation a eu lieu en date des 15 juin 2017 (filière FEU) et 1er janvier 2018 (filière AMU), permettant ainsi à la Province la prise en charge des formations de base et continue destinées aux pompiers (professionnels et volontaires) et secouristes-ambulanciers de la zone de secours.

Nous poursuivons nos formations au niveau de la **filière feu** pour les pompiers et **AMU** pour les secouristes, ambulanciers de l'aide médicale urgente.

Pour l'année scolaire 2020/2021, nous comptabilisons **124 inscriptions** pour les cadets. Pour 2019, nous avons **557 agents inscrits dans la filière AMU** et **577 dans la filière feu**.

Nous développons une offre de formation en **secourisme d'entreprise, e-administration** et **e-learning**. La crise sanitaire a renforcé la nécessité de mettre en place une plateforme pédagogique en ligne.

Nous sommes à l'écoute des communes, associations et partenaires pour développer des filières de formation qui répondent à leurs besoins.



## Place maintenant au troisième et dernier axe : Grâce à la Province, je découvre.

Nous retrouvons dans cette rubrique : le tourisme, la culture et la communication.

À propos du **tourisme**, en 2021, la Province de Luxembourg se concentrera principalement sur le renforcement de la **mission d'accompagnement** touristique au plus proche des professionnels du tourisme en ce compris les comptoirs « campings » et « hôtels », favorisant ainsi notre économie touristique.

Cet accompagnement concernera notamment les services suivants aux opérateurs touristiques :

- Construction du projet : aide dans les démarches de reconnaissance, de sollicitation de subsides, d'obtention de labels, d'adaptation en fonction des tendances et attentes de la clientèle touristique
- Aide au développement des outils de communication : e-marketing, visibilité sur le web, réseaux sociaux, etc.
- Aide à la commercialisation de l'offre touristique, notamment au travers de l'outil régional de commercialisation

Le site [pro.luxembourg-belge.be](http://pro.luxembourg-belge.be) reste la base de travail rassemblant l'ensemble des services proposés par la Province de Luxembourg au secteur touristique.

Des collaborations avec la Chambre de Commerce et l'Intercommunale économique seront investiguées.

En matière de **promotion**, nous nous concentrons sur la valorisation et le positionnement de notre destination autour de l'Ardenne et de la nature, notre élément d'attractivité premier.

2021 verra la mise en œuvre du piquetage (pointage sur carte, sur base de visites de terrain, de chacun des endroits où sera placé un panneau) pour le vaste chantier points nœuds mais aussi de la première phase du balisage. Actuellement, la province compte un réseau **points-nœuds** à vélo à savoir « Famenne à vélo ». Un projet de réseau points-nœuds supplémentaire est en cours d'élaboration dans le Parc Naturel des deux Ourthes. Après avoir réalisé les itinéraires sur le terrain et placé l'infrastructure d'itinéraire, la Province de Luxembourg assurera l'entretien de l'infrastructure d'itinéraire qu'elle fera placer.

Par rapport au **domaine du Fourneau Saint-Michel**, l'objectif est de mettre en valeur l'énorme potentiel de ce site de 40 ha dédiés à la vie rurale en Wallonie au 19e et 20e siècles sans oublier le musée du fer et son unique haut-fourneau au charbon de bois conservé in situ en Belgique.

Notre volonté est d'établir un **partenariat public-privé** dans lequel la Province de Luxembourg gardera le patrimoine et la prise en charge des frais inhérents à l'entretien de celui-ci. Le partenaire privé s'occupera de la gestion du site et de l'événementiel. Un cahier spécial des charges est en cours de réalisation avec le partenariat d'Idelux-Projet public.

Au niveau de la culture, le but est de soutenir de **nouvelles formes et de nouvelles alternatives culturelles** dans les secteurs du théâtre, des musiques amplifiées et des festivals en fonction des aléas de la crise sanitaire et des difficultés relevées par les secteurs que nous concertons.

L'idée est de rester dans la même lignée que les actions déjà mises en place fin 2020 : chèques-lire, proposer des spectacles dans les structures d'hébergement (avec prise en charge d'une partie du cachet artistique), etc.

Au niveau du **prêt de matériel**, nous augmentons et modernisons l'offre de matériel culturel et sportif en soutien technique aux initiatives locales.

Un nouveau catalogue est d'ailleurs disponible avec, par exemple, des bornes de distribution de gel hydroalcoolique, des becasines (fauteuil de randonnée) pour les personnes à mobilité réduite ou encore, pour le handisport, des fauteuils roulants pour enfants pour la pratique du handisport, un kit boccia (sport apparenté à la pétanque qui se joue en chaise roulante avec si besoin une rampe de lancement), un kit goal ball, etc.

En moyenne, on touche, par an, 260 utilisateurs différents pour 410 prêts de matériel.

## Communication

L'objectif de la cellule **communication**, créée en 2020, est de moderniser, rendre visible, uniformiser et intensifier la communication vers le citoyen à propos de l'action provinciale.

Nous créons un **nouveau site internet** beaucoup plus attractif et fluide au niveau de la navigation.

Nous améliorons notre visibilité sur les bâtiments provinciaux.

Nous développons aussi une campagne de communication envers les citoyens afin que ceux-ci s'identifient aux agents provinciaux **et découvrent les multiples facettes de l'institution provinciale**. Notamment par la réalisation de capsules vidéo pour présenter les visages et les métiers de la Province. Les cinq premières capsules porteront sur :

- Un agent de l'EPN avec la mise en avant des imprimantes 3D
- Un agent d'un IMP
- Un agent qui s'occupe du bilan énergétique des fermes
- Un agent dans une école
- Un agent qui a un métier technique, par exemple l'entretien des cours d'eau

Enfin, au niveau **communication interne**, un nouvel intranet sera développé pour une meilleure circulation et compréhension de l'information.

Une attention doit être mise sur les subventions.

### Subvention provinciale aux associations

Un nouveau **règlement provincial en matière de subsides** sera prochainement soumis au conseil provincial avec des nouveaux critères d'attribution qui favoriseront uniquement les projets novateurs, les initiatives supracommunales et les soutiens non récurrents.

Les différents montants des subsides nominatifs ont été regroupés en un seul article budgétaire. Plusieurs **événements incontournables** ont aussi été sélectionnés par le collège parce qu'ils ont une portée qui dépasse nos frontières et qu'ils mettent la Province en valeur.

### Au niveau de la modernisation de l'institution

Nous modernisons notre institution de différentes manières.

Par exemple via la simplification administrative grâce à l'e-courrier ou la numérisation des fiches de paie.

A propos des factures numériques, elles sont encore trop marginales actuellement. Mercurius, plateforme logicielle sur laquelle les services publics belges reçoivent et traitent des factures électroniques, fonctionne mais l'intégration des documents n'est pas encore 100% opérationnelle. Cela doit évoluer.

Nous développons, aussi, sur le long terme, et cela n'est pas lié à la crise sanitaire actuelle, le **télétravail** afin d'améliorer la qualité de vie, la performance et l'efficacité au travail. Cela nous permet également de diminuer l'impact carbone relatif à la mobilité.

### Pôle ouvriers

Début 2021, le nouveau service de maintenance et travaux sera opérationnel. Il regroupera l'ensemble des ouvriers provinciaux (+/- 65 personnes), ainsi que l'ensemble des machines et véhicules dédiés à leurs missions. Les ouvriers seront répartis en trois centres (Fratin, Mirwart et Soy).

### Pôle personnel d'entretien

En 2021, nous réorganiserons le travail des techniciennes de surface.

Une soixantaine d'agents sont concernés dont la majorité se trouvent dans les IMPP.

Une étude est en cours concernant les heures de nettoyage requises pour les différentes implantations provinciales afin de les comparer avec les horaires du personnel en place.

## Enfin, je voudrais terminer cette présentation de la note de politique générale 2021 par les perspectives à 2024

Il est établi que pour rencontrer les obligations fixées par le Gouvernement wallon, nous ne pourrons plus diversifier nos services comme cela est le cas actuellement. Quelles compétences prioritaires allons-nous mettre en avant à l'horizon 2024 ?

Pour fixer nos choix, nous avons sollicité la création d'une « task force », un groupe composé de membres de chaque groupe politique représenté au conseil provincial. C'est un organe d'avis, pas décisionnel.

Comme l'a écrit l'écrivain allemand Andreas Eschbach : « Celui qui a le choix endosse également une responsabilité ».

Et nous allons prendre nos responsabilités, pour nos citoyens, pour les agents provinciaux et pour notre institution !

Je voudrais préciser que notre volonté est d'éviter tout **licenciement** dans le cadre de la réforme qui nous est imposée.

Nous allons promouvoir les mobilités du personnel de certains services vers d'autres. Les compétences, attentes et besoins des agents seront entendus et nous ferons évidemment attention, dans la mesure du possible, au lieu de résidence des agents.

Des espaces de **co-working** pour les agents sont prévus à cet effet afin de pallier à l'éloignement du domicile/travail. L'espace de travail doit être revu afin de maximiser son efficacité.

Nous réfléchissons aussi à des dispositifs complémentaires comme la **réduction de carrière**, le **départ anticipé à la pension**, etc.

En ce qui concerne les compétences, **progressivement, à l'horizon 2024, les services suivants** vont s'éteindre en tant que service provincial :

- le **service provincial de l'économie**. Ses missions seront dispatchées vers d'autres opérateurs dont c'est déjà le métier
- Ce sera également le cas pour **l'observatoire de la santé** où les différents métiers seront réorientés vers des services existants
- le **Sami-Lux**, service de lutte contre les pollutions intérieures devrait être repris par la Région sous une forme à définir
- le **service mobilité** disparaîtra dès 2021
- au niveau de la culture, **les secteurs du cinéma, des arts plastiques et des musiques non amplifiées** devraient disparaître.

### Au niveau des missions, en 2024 :

- le **service citoyenneté** portera toute son action sur le Conseil provincial des Jeunes
- la **coopération au développement** ne constituera plus une tâche provinciale
- l'**ATLB** sera intégrée progressivement au sein des services provinciaux aux conditions de la province, pour répondre à des besoins spécifiques de la province, avec diminution en parallèle de la subvention provinciale à l'ASBL
- Au niveau aussi du **tourisme également**, l'objectif est d'abandonner progressivement la mission de promotion, tout comme immédiatement l'organisation d'événements, de présences en Foires et salons et les actions Mice (activité hôtelière et touristique liée à des événements de la vie des entreprises)
- Le musée archéologique se recentre sur la gestion du patrimoine et sur le maintien des missions scientifiques et pédagogiques liées à la reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Enfin, au niveau de la bibliothèque provinciale, nous opérons un recentrage sur les missions prioritaires. Ainsi, au niveau de la bibliothèque centrale qui est un opérateur d'ap-

pui aux bibliothèques locales, nous devons réduire en nombre et en fréquence les actions. Quant à la bibliothèque itinérante, les conventions actuelles sont revues avec une baisse du nombre de haltes bibliobus tout public et une suppression progressive des animations. Concernant la bibliothèque locale de Marche des pourparlers sont en cours pour une reprise par la Ville de Marche. Le service du livre Luxembourgeois et le centre de documentation sociale seront intégrés progressivement dans la bibliothèque.

Dans la note que l'APW a adressée au Gouvernement wallon en septembre dernier, j'ai également épinglé ceci :

*« Ces dernières années, l'Institution provinciale a été trop souvent remise en question. Nous n'avons eu cesse de rappeler notre ouverture à mener une réflexion sur les compétences en sollicitant un véritable débat de fond, sans a priori ni préjugés, avec les autorités régionales, communales et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, non seulement sur les compétences exercées par chacune mais également sur les questions qui les touchent, à savoir : les services aux citoyens, l'organisation de la supracommunalité, les partenariats avec les Communes, la définition du territoire pertinent, etc.*

*Il n'y a, dans le chef des Provinces, aucune restriction à la discussion mais un préalable nécessaire : le respect de l'Institution et la volonté de repenser l'architecture wallonne dans sa globalité pour répondre le plus efficacement aux attentes des citoyens dans un contexte de crise où les besoins augmentent et les ressources diminuent, ce qui incite à une véritable mutualisation de l'ensemble des moyens des services publics. »*

Les choix ne sont pas faciles mais vous l'avez compris, nous voulons faire de cette implication nouvelle de la Province dans le financement de la zone de secours une opportunité pour rebondir et mieux maîtriser l'avenir de notre institution, pour valoriser plus et mieux nos activités et renforcer notre présence sur le territoire au bénéfice de tous les citoyens.

Il découlera de ces changements conséquents une culture provinciale renouvelée, empreinte de valeurs fortes que sont la proximité, la solidarité et l'efficacité.

Nous invitons chacune et chacun d'entre vous à être les actrices/acteurs de ce changement !

Vive la Province de Luxembourg !

Je vous remercie pour votre attention.

Stephan De Mul

Président du collège

Député provincial en charge du social, de la santé, de la citoyenneté et de la mobilité